



## 3. La CAF du Rhône

### Laure PRIAT Responsable Offre Globale de Service (Territoire Nord)

#### **La CAF du Rhône intervient pour :**

- le repérage des situations
- la qualification des désordres
- la mise en œuvre des mesures coercitives
- l'accompagnement technique et social
- le financement
- la formation, l'information
- la participation aux instances et aux dispositifs liés à la lutte contre l'HI

#### **Les missions :**

La CAF du Rhône accompagne les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie, favorise pour les familles des conditions de logement et un cadre de vie de qualité et contribue à l'amélioration des conditions de logements. Elle est habilitée à faire vérifier sur place si le logement satisfait aux normes de décence (Définies par le décret du 31 janvier 2002).

La CAF du Rhône, sur l'arrondissement de la sous-préfecture de Villefranche, est signataire, depuis 2005, d'une convention avec le Pact Arim pour contribuer à la réalisation de détections et de diagnostics d'habitat indécents. En 2007, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) s'est associée à cette action et en 2010, la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône (CAVIL).

#### Les principales options sont :

- développer la détection des logements indécents
- favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement et de financement pour les propriétaires bailleurs
- sensibiliser les locataires au bon usage de leur logement
- participer aux instances de pilotage
- développer un partenariat territorialisé

#### **Modalités d'intervention :**

- Campagne de détection ciblée des logements indécents (convention avec le PACT)
- Formation/information des professionnels
- Développer les outils de communication en direction des bailleurs et locataires (permis de louer, droits et devoirs du locataire, campagne d'information sur les énergies...)
- Croisement des données entre habitat indécents et impayés de loyers par des requêtes régulières et cartographies
- Mise en place d'actions collectives pour l'amélioration de l'habitat et du « bien vivre chez soi » (ex : rénovation du petit mobilier, projet animation famille...)
- Suivre les logements détectés indécents après déménagement

#### **Participation aux instances et aux dispositifs liés à la lutte contre l'Habitat Indigne :**

- Pôle de lutte contre l'habitat indigne
- Plan départemental d'accès au logement pour les personnes défavorisées
- Différents dispositifs en vigueur sur le Nord du Département